



Mon billet sur ...

Les violences conjugales

Violences conjugales : 76 de trop

76...

Depuis le début de cette années 2019, 76 femmes sont mortes à la suite des violences physiques et/ou sexuelles dont elles ont été victimes. Si le mot existe dans le dictionnaire, dans notre code pénal, le féminicide n'est pas une infraction particulière. Pourtant, ces femmes sont tuées en raison de leur sexe. Elles sont tuées par des hommes parce qu'elles sont des femmes. Parce que, pour ces hommes-là, la domination qu'ils pensent pouvoir avoir sur les femmes légitime tout, y compris le pire, y compris la violence, y compris le meurtre....

La violence domestique est, d'après une étude de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et la Banque Mondiale, la cause principale de la mort ou de l'atteinte à la santé des femmes entre 16 et 44 ans. Plus importante que le cancer, la malaria ou encore les accidents de la route...

Une femme sur trois dans le monde est victime de violence physique ou sexuelle, la plupart du temps par son conjoint.

En France, l'Observatoire National des Violences Faites aux Femmes estime à 219 000 le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans qui, au cours d'une année, sont victimes de violences physique et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire intime.

219 000 ...

L'Etat met en place de nombreux dispositifs pour lutter contre ces violences ou porter secours à ces femmes victimes.

Le 25 novembre 2018, dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Premier Ministre Edouard Philippe a lancé la plateforme en ligne <https://stop-violences-femmes.gouv.fr> et le numéro anonyme et gratuit 3919 afin de permettre à des victimes, des témoins ou des professionnels (associations, professionnels de santé, services sociaux, etc.) de mettre en route le dispositif partenarial de repérage, d'accompagnement et de prise en charge des femmes victimes.

La loi du 3 août 2018 dite loi Schiappa renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, a complété l'arsenal législatif par des dispositions allongeant notamment les peines pour les violences commises en présence de mineurs, car un enfant témoin doit toujours être considéré comme un enfant victime.

Les Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles, les associations, les services de l'Etat, les services judiciaires déploient des moyens et des énergies considérables pour mettre fin à cette situation, qu'il est impossible de considérer comme une fatalité.

Une grande campagne de communication en direction des témoins de violences sexistes et sexuelles d'une ampleur et d'un budget sans précédent de 4 millions d'euros a été lancée par le Premier Ministre.

Le week end dernier, la Ministre Marlène Schiappa a annoncé la tenue d'un « grenelle » consacré à la lutte contre les violences conjugales. Cette concertation devra déboucher sur un plan d'action concret.

Mais nous devons faire plus encore.

Si notre arsenal juridique et les mesures de protection doivent toujours être renforcés, et nous devons y travailler, la question nous concerne également toutes et tous. Nous devons tous et toutes être aussi les acteurs de cette lutte contre ces violences inacceptables.

L'Etat prendra sa part dans la lutte contre ces actes intolérables. En ma qualité de parlementaire, je veillerai à ce que les engagements pris soient respectés et que des mesures fortes soient prises, concernant notamment la formation des policiers et des magistrats.

Des mesures de prévention doivent être rapidement mises en place. La sensibilisation à la question de la violence conjugale ne doit jamais être négligée : collectivement, nous devons faire de ce sujet une question prioritaire du domaine de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, pour que les paroles se libèrent et que les femmes soient protégées. Nous devons tous veiller au respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes, dans chacun des domaines de la société, dans notre quotidien, pour que l'idée d'une domination possible de l'un sur l'autre disparaisse des esprits, pour que les femmes ne soient plus infériorisées, cantonnées dans certaines tâches, dans certains domaines d'activité professionnel, dans certains sports, etc... Notre responsabilité collective est d'assurer aux filles et aux femmes une place juste et équilibrée dans notre société.

Ne laissons rien passer !

